

DEC182641DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

Vu la décision DEC182640DAJ portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants:

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer ;
- les réclamations auprès des services fiscaux.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit